

République Tunisienne

Ministère de la Santé



Tunis, le 25 décembre 2017

Statistiques Nationales du Suicide

Tunisie–2016

Comité de rédaction

Dr Afef Skhiri (Institut National de la Santé)

Prof Ag Fatma Charfi (Comité technique de lutte contre le suicide)

Dr Mehdi Ben Khelil (Comité technique de lutte contre le suicide)

Pr Hajer Aounallah Skhiri (Institut National de la Santé)

Avec la collaboration de :

Pr Moncef Hamdoun, Pr Samir Maatoug, Pr Ali Chadly, Pr Mohamed Kamel Souguir, Pr Ag Abir Aissaoui, Pr Ag Nidhal Haj Salem, Dr Khaled Bchir, Dr Ilyes Turki, Dr Sami Krimi, Dr Ezzine Ben Abdallah, Dr Moez Ben Aissa, Dr Maher Jedidi, Dr Wiem Ben Amar

Secrétariat

Mme Neila Chtioui

I- Introduction

Le suicide représente un problème majeur de santé publique et la seconde cause de mortalité chez l'adulte jeune (15-29 ans). On estime à près de 800000 le nombre de suicides par an dans le monde et à 20 fois plus le nombre de tentatives de suicide¹.

La surveillance épidémiologique du suicide est un des piliers de la prévention du suicide notamment par la mise en place d'un registre national du suicide. Les principaux objectifs de ce registre sont de mesurer l'incidence annuelle du suicide en Tunisie, de décrire le profil démographique des suicidés, les moyens suicidaires utilisés mais aussi d'étudier la tendance épidémiologique de ce phénomène en Tunisie et fournir une base de données pour la recherche scientifique en matière de suicide.

Les indicateurs issus de ce système d'information permettront d'orienter la stratégie de lutte contre le suicide en tenant compte des spécificités de cette population et des différents facteurs de risque.

Le présent rapport résume les principales données statistiques du suicide en Tunisie pour l'année 2016. Ces données ne témoignent pas cependant de l'ampleur réelle de la situation en Tunisie car il existe un risque de sous déclaration plus ou moins importante selon les régions inhérente à l'absence de services de Médecine légale dans plusieurs gouvernorats, au faible taux de couverture du système d'information sur les causes de décès avec des certificats de décès remplis de façon inadéquate et l'existence de cas où l'origine suicidaire ne peut être confirmée avec certitude.

L'amélioration de la qualité de la certification des décès par les médecins (des séminaires de formation dans ce sens ont été organisés fin 2017 par l'INSP pour tous les gouvernorats) pourra entraîner ultérieurement une fausse augmentation de l'incidence du suicide.

Il est à noter par ailleurs que les données concernant les tentatives de suicide ne sont pas disponibles actuellement. Ces derniers nécessitent une collecte des données principalement issues des services des urgences.

II- Méthodologie

Le présent rapport est le fruit du partenariat entre les différents services de Médecine Légale, le comité technique de lutte contre le suicide (Ministère de la Santé) et l'Institut national de la santé.

• Critères d'inclusion

Il s'agit des cas autopsiés et pour lesquels il existe une forte présomption de correspondre à un suicide (le diagnostic médico-légal du suicide est du ressort de la justice).

¹Preventing suicide a global imperative, Organisation mondiale de la santé 2014

Plusieurs cas de décès considérés comme accidentels (défenestration, accident de la voie publique et noyades), pour lesquels l'hypothèse de suicide reste probable mais difficilement prouvée, n'ont pas été comptabilisés dans ce rapport.

- **Les sources des données**

Les données ont été recueillies au niveau de tous les services de Médecine Légale en Tunisie :

- Service de Médecine Légale de l'Hôpital Charles Nicolle de Tunis
- Service de Médecine Légale de l'Hôpital Farhat Hached de Sousse
- Service de Médecine Légale de l'Hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir
- Service de Médecine Légale de l'Hôpital Habib Bourguiba de Sfax
- Service de Médecine Légale de l'Hôpital Mohamed Tahar Maamouri de Nabeul
- Service de Médecine Légale de l'Hôpital Régional Mohamed Sassi de Gabès
- Service de Médecine Légale de l'Hôpital Régional de Kasserine
- Service de Médecine Légale de l'Hôpital Ibn El Jassar de Kairouan
- Service de Médecine Légale de l'Hôpital Tahar Sfar de Mahdia
- Service de Médecine Légale de l'Hôpital Régional Houcine Bouzayane de Gafsa

- **Organisation du recueil des données**

Les données provenant de chaque service de Médecine Légale sont recueillies par le Médecin légiste désigné comme point focal et sont par la suite adressées à l'Institut National de la Santé.

- **Données recueillies**

Les données actuellement recueillies sont les suivantes :

- Age, - Sexe, - Gouvernorat, - Moyen suicidaire, -Service déclarant

- **Analyse des données**

Les données recueillies sont centralisées au niveau de l'INSP pour être saisies sur le Logiciel SPSS et traitées.

III- Résultats

1- Incidence nationale du suicide pour l'année 2016

L'incidence nationale du suicide en Tunisie pour l'année 2016 était de 3,29/100 000 habitants soit approximativement la même incidence que l'année 2015 (3,27/100 000 habitants) correspondant à 372 cas de suicide en 2016 contre 365 cas en 2015. Les calculs ont été effectués sur la base des estimations de la population de l'Institut National de la

Statistique (INS) pour l'année 2016 et correspondent à une population tunisienne de 11304500habitants².

2- Incidence du suicide selon le genre

On a observé une nette prédominance masculine du suicide (70,4% vs 29,6%), le sexe ratio étant égale à 2,37. L'incidence du suicide selon le genre pour l'année 2016 était de 4,66/100000 chez les hommes et de 1,93/100 000 chez les femmes (Tableau I, Figure 1).

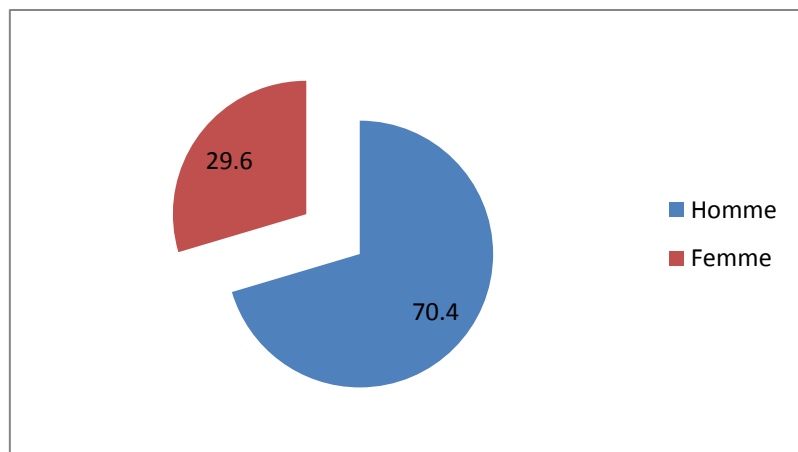


Figure 1 : Répartition des cas de suicide selon le genre (Tunisie - 2016)

3- Incidence du suicide selon l'âge

L'âge moyen des suicidés était de 37,2ans \pm 16,9 avec des extrêmes allant de 7 à 91 ans. La classe d'âge observant l'incidence la plus élevée est celle des 20-39 ans (figure 2).

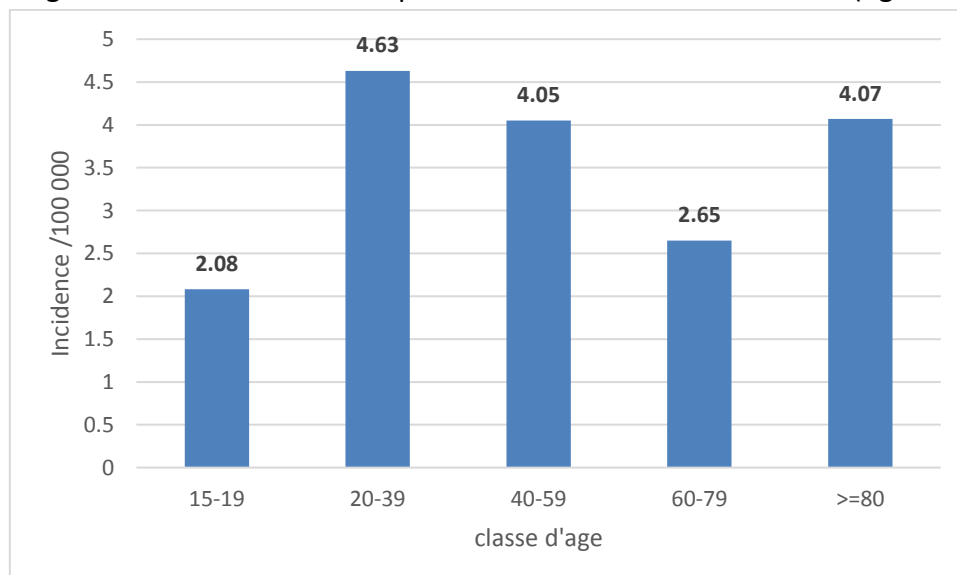


Figure2 : Incidence du suicide selon la classe d'âge, Tunisie 2016

²Bulletin Mensuel de la Statistique. Institut National de Statistique 2017

En considérant des intervalles d'âge de 5 ans, l'incidence du suicide s'avère particulièrement élevée chez les sujets âgés de 25-29 ans (6,08/100000), les adultes de 40-44 ans (5,18/100 000), les sujets jeunes (20-24 ans) avec une incidence de 4,50/100 000) et les sujets âgés de de 80 ans et plus (4,07/100000) (tableau 1).

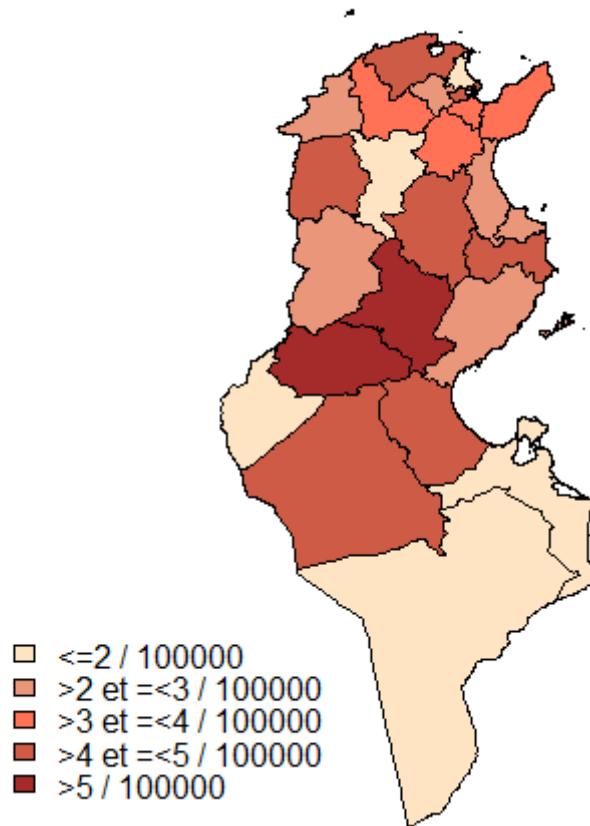
Tableau 1 : Incidence du suicide selon l'âge (Tunisie - 2016)

Classe d'âge (ans)	Population tunisienne (2016, INS)	Nombre de cas	Incidence pour 100 000
05-09	893438	3	0,33
10-14	805398	15	1,86
15-19	801924	34	4,23
20-24	887393	40	4,50
25-29	920248	56	6,08
30-34	970488	37	3,81
35-39	886447	37	4,17
40-44	751607	39	5,18
45-49	694780	27	3,88
50-54	666469	21	3,15
55-59	579393	22	3,79
60-64	466135	16	3,43
65-69	311467	8	2,56
70-74	219781	4	1,81
75-79	170737	3	1,75
>=80	220872	9	4,07

4-Incidence du suicide selon le gouvernorat

La carte suivante illustre l'incidence du suicide en Tunisie organisée par classe d'incidence (figure 3). Les cinq gouvernorats ayant l'incidence annuelle la plus élevée sont les gouvernorats de Gafsa et Sidi Bouzid (> 5/100 000) ; suivis par les gouvernorats de Kairouan, le Kef et Kebili (>4 et =< 5/100 000).

Figure 3 : Distribution du suicide en Tunisie, par classe d'incidence, 2016



IV- Evolution de l'incidence du suicide en Tunisie

L'incidence du suicide était approximativement la même que celle de l'année précédente (de 3,27 à 3,29 /100 000 entre 2015 et 2016), le suicide restant plus fréquent chez les hommes. L'étude de l'incidence du suicide selon l'âge entre 2015 et 2016 montre une baisse de l'incidence du suicide chez les sujets âgés de 60 à 79 ans (passant de 3,84 à 2,65/100 000). On observe par ailleurs une augmentation de l'incidence du suicide chez les toutes autres classes d'âge, cette augmentation étant plus marquée chez les plus de 80 ans, l'incidence est ainsi passée de 2,79 à 4,07 /100 000 entre 2015 et 2016) (figure 4).

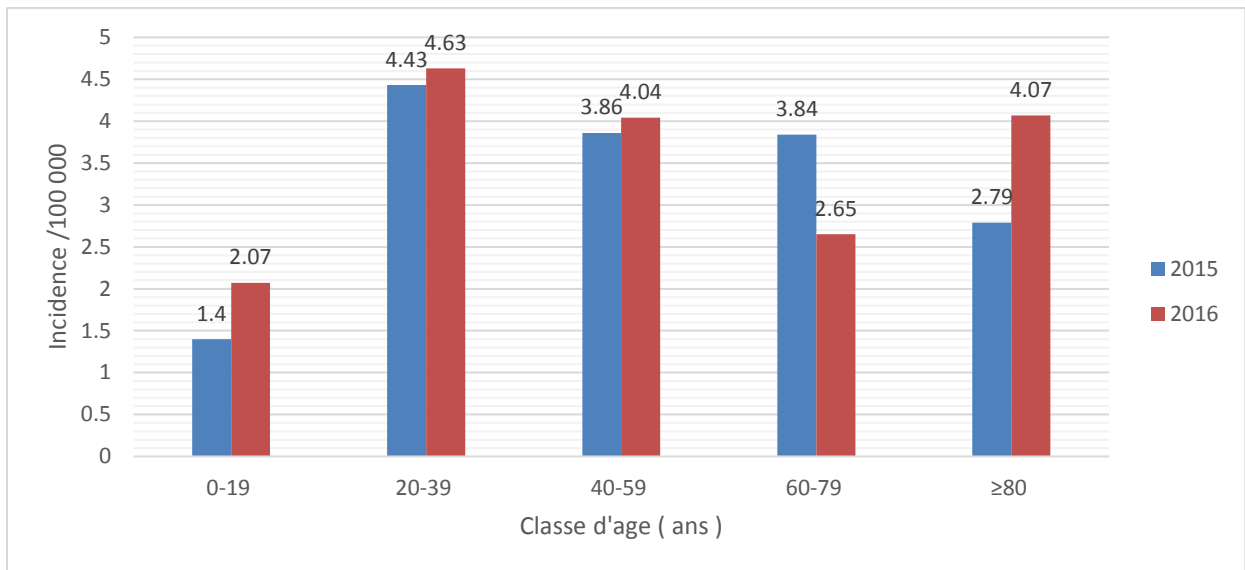


Figure 4: Evolution de l'incidence du suicide selon l'âge en Tunisie 2015-2016

Un recul plus important est cependant nécessaire pour juger de la tendance réelle du suicide en Tunisie, les données qui seront obtenues lors des années à venir permettront en tenant compte des données actuelles de prédire la tendance du suicide en Tunisie.